Eau, glace, légionelles, installations de débit

PM

BPHR 2.2.2, 2.2.14, 3.3.4

Objectif

Eau potable irréprochable partout où elle touche des aliments ou des boissons.

À faire, à respecter

- Eau de qualité potable (l'eau industrielle d'incendie ou de refroidissement circule dans des circuits séparés et signalés).
- Machines à glace raccordées directement à l'eau potable, nettoyées et entretenues régulièrement (y compris la pelle).
- Chauffe-eau à au moins 60 °C, avec chauffage et rinçage périodiques pour prévenir les légionelles ; désinfection chimique là où nécessaire.
- Installations de débit : état impeccable, nettoyage et entretien réguliers et documentés ; verres avec trait de jauge ; bière en fût : appareils à pression avec CO2 ou azote, soupape anti-refoulement, aucune autre boisson sur les robinets de bière.
- Distributeur d'eau (bidon de 10 l et plus) : nettoyé régulièrement par le fabricant (documenté) ; mis en service seulement si les bidons sont vidés dans le délai garantissant la qualité ; eau chaude détartrée régulièrement.
- Eau gazéifiée (postmix) déclarée de façon à ne pas être confondue avec de l'eau minérale.

Valeurs à respecter

Chauffe-eau	**>= 60 °C**

Si ce n'est pas conforme (mesures correctives)

- Rincer, nettoyer ou désinfecter ; appeler le service technique ; retirer la boisson ou la glace douteuse du service.

Qui contrôle, à quelle fréquence, comment l'enregistrer

Contrôle visuel de la propreté du dispositif de tirage ; contrat d'entretien documenté.

Contrôle fait le : _____ visa : _____ Remarques : _____